

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 03 JUILLET 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 03 juillet 2009, salle de la mairie sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Absents : DAUPHIN Guy, SERRE Alain, PONTY Eliane, FESQUET Alain

Procuration de DAUPHIN Guy à GERVAIS René

Procuration de PONTY Eliane à BHAUD Yvonne

Procuration de SERRE Alain à BERNARD Chantal

### **AUGMENTATION DU TARIF DU PRIX DE LA SEMAINE POUR L'UTILISATION DU PESE BETAIL SUR LA ZAC DE VERCHALLES**

Madame le Maire indique que le prix d'utilisation du pèse-bétail n'a pas subi d'augmentation depuis février 2005. Elle propose de passer de 23 à 25 € la semaine pour l'année 2009.

Le conseil se montre favorable à cette augmentation pour l'année 2009 jusqu'à nouvelle décision.

### **AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS PRIS A LA CANTINE SCOLAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, il passera de 2,15 € à 2,20 € pour les enfants et de 4,20€ à 4,30€ pour les adultes.

### **ACQUISITIONS DE TERRAINS COMMUNAUX**

Madame le Maire indique qu'elle a été saisie de plusieurs demandes d'acquisitions de terrains communaux de la part d'administrés.

Le conseil municipal diffère sa décision, une commission se rendra sur place pour étudier les différentes demandes : affaires à suivre.

### **LOCATION TERRAINS AGRICOLES**

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser le prix de vente d'herbe d'un terrain communal exploité par un administré depuis 1995. Elle demande une réactualisation du prix de cette vente. Un temps de réflexion est demandé par certains membres du Conseil

Concernant le terrain communal situé à côté de la zone artisanale, le conseil municipal décide de le laisser à titre gracieux pour une année supplémentaire à Mr BROCS. En contre partie celui ci devra nettoyer le terrain dans sa totalité, (passage du gyrobroyeur sur les pourtours)

## **SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON LOCATIF**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail emphytéotique de 52 ans avait été signé entre la commune de VEBRET et l'Office Public de l'Habitat du Cantal le 20 décembre 1995 pour la construction de trois pavillons. La durée de ce bail sera prorogée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour la construction d'un quatrième pavillon.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail.

## **REEMPLACEMENT DU REFRIGERATEUR ET DU MEUBLE-EVIER DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Le réfrigérateur et le meuble-évier de la cantine scolaire n'étant plus aux normes d'hygiène et de sécurité, il convient de les remplacer durant les vacances scolaires.

Plusieurs offres de prix ont été demandées auprès de divers concessionnaires pour une armoire frigorifique d'une capacité de 600 litres et un meuble-évier inox. Le montant total de ce matériel s'élève à environ 2000 €HT.

Le conseil municipal donne son accord pour le changement de ces éléments.

## **DOSSIER PROJET REGROUPEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES DANS LE CENTRE BOURG**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de regroupement des bâtiments scolaires dans le centre bourg. Elle donne lecture des subventions attribuées à ce jour :

DGE Etat :	95 200 €,
Conseil Général Développement du Territoire :	81 600 €,
Reliquat FEC 2004 :	6 010 €.
Budgétisé année 2009	130 000 €

Nous espérons que d'autres réponses favorables à nos demandes de subventions, nous permettrons de réaliser ce projet sans avoir recours à l'emprunt.

Le conseil municipal, par neuf voix pour et cinq abstentions, décide de poursuivre les démarches en vue de concrétiser le projet.

## **DEMANDE DE TRANSFERT DU RELIQUAT DU FEC 2004**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un reliquat de 6010,00 € concernant la subvention accordée au titre du FEC 2004 pour l'aménagement de la mairie reste disponible. Elle demande au conseil municipal d'annuler la délibération en date du 05 mars 2004 pour solliciter le transfert du solde sur le projet de regroupement des bâtiments scolaires comme évoqué lors de la réunion du FEC en date du 04 juin 2009.

Le conseil se montre favorable à cette demande.

## **ACQUISITION TERRAIN**

Dans le cadre du regroupement des bâtiments scolaires, il convient d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section ZM n° 122 appartenant à Mr BESSON J-Luc.

Le propriétaire et le fermier ont donné leur accord pour cette cession de terrain à raison de 0,30€ le mètre carré .Le conseil municipal, à neuf voix pour et cinq abstentions, accepte cette proposition.

## **ECOLE NUMERIQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le gouvernement pour la relance de l'économie a proposé aux communes de moins de 2000 habitants de financer à hauteur de 80% un équipement informatique dans le cadre du plan « Ecole numérique rurale ».

La commune de VEBRET a été retenue pour bénéficier de ce plan, comme le confirme une lettre du Sénateur Pierre Jarlier. Une convention doit être signée entre le ministère de l'Education Nationale et la commune de Vebret.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et à faire l'acquisition du matériel (ordinateurs, tableau blanc interactif..) pour un montant de 12 000 € HT. Apport financier de la commune 3 000 €.

## **DEVIS POUR PRISES GUIRLANDES ILLUMINATIONS DE NOEL**

Madame le Maire fait état d'un devis concernant l'installation de sept prises guirlandes pour les illuminations de Noël par l'entreprise FORCLUM.

Le montant s'élève à 3020,54 € TTC, pris en charge à 40% par le Syndicat d'Electrification, 60% restant à la charge de la commune soit 2.010.00 €.

## **ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre en date du 22 juin 2009 du Conseil Général du Cantal indiquant qu'il avait décidé de mettre en place, dans le cadre de sa nouvelle chartre départementale pour le développement du sport adoptée le 27 mars 2009, une aide financière à hauteur de 50 % pour l'acquisition de défibrillateurs.

Madame le Maire propose de profiter de ce dispositif pour équiper le stade de football et demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du matériel entre la commune et l'association sportive.

Le conseil donne son accord pour que la commune soit partie prenante de ce dispositif.

## **PASS CANTAL**

Le PASSCANTAL est un chéquier de réduction destiné à tous les jeunes cantaliens, sans critères de ressources, âgés de 11 à 17 ans leur permettant de découvrir et de pratiquer en dehors du temps scolaire des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Pour obtenir ce chéquier, il suffit de remplir un bon de commande disponible sur le site internet du Conseil Général à partir du 1<sup>er</sup> août 2009 ou auprès des mairies, produire un justificatif d'âge et de résidence et de verser la somme de 8 €

Madame le Maire propose que la Mairie prenne en charge la participation de 8 € pour chacun de nos adolescents intéressés, et sollicite le Président du Conseil Général l'autorisation de mettre en application cette aide financière.

Le conseil municipal se montre favorable à cette action.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- les travaux concernant le changement des chaudières à gaz des appartements locatifs de Cheyssac ont été réalisés.

Les travaux de voiries communales et chemins ruraux ont été effectués..

Le coût des travaux de voiries communales s'élève à 24 000 €. A ce jour des aides à ce financement nous ont été accordées :

- subvention du Conseil Général au titre du FEC 6 500 €
- subvention au titre de la réserve parlementaire de Mr BONY 3 250 €.

Le coût des travaux effectués sur les chemins ruraux s'élève à 9.000 € entièrement financé par la commune.

La municipalité s'engage à poursuivre chaque année l'amélioration de la voirie.

- la Communauté de Communes organise en septembre une formation, « Réalisation de murs en pierres sèches ». A la demande de Madame le Maire, ce stage aura lieu sur la commune et notre employé communal y participera. A cette occasion, les murs proches de l'église seront restaurés en partie par les stagiaires et leurs formateurs puis la commune.

- la municipalité organise un barbecue, le samedi 25 juillet 2009 au stade de Vebret pour récompenser les équipes de l'ASV de leurs bons résultats, notamment l'ascension de l'équipe première en Élite.

### **Groupement Forestier de Verchalles**

Madame le Maire sollicite, auprès de Mr GERVAIS René Président du Groupement Forestier de Verchalles, des renseignements concernant le fonctionnement de ce Groupement. Mr GERVAIS s'engage à fournir les explications souhaitées.

Le secrétaire de séance

Jean Van Dijk